

Extrait du registre des arrêtés municipaux

N° SG2026-813

ARRÊTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1 et suivants,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une course sur route « INDUS'TRAIL » organisée par le club entreprise de Bayeux et du Bessin, le dimanche 18 octobre 2026, il s'avère nécessaire de prendre les mesures indispensables afin d'assurer la sécurité des participants et du public,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules sera interrompue dans les deux sens le **dimanche 18 octobre 2026 entre 09h00 et 12h00** :

- *Rue de la Résistance (sur toute la longueur)*
- *Rue de Bellefontaine (partie comprise entre le boulevard Maréchal Montgomery et la rue de la Résistance)*

Article 2 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 3 – Les organisateurs de l'épreuve seront tenus de mettre en place la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

